

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141117-DEL135-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

DELIBERATION N° DEL135-14

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM.
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

Mme Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°2 au marché au lot 01 – voirie pour les travaux
d'aménagement des rues de la Plaine, Pasteur et de l'Isère.**

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement des rues Pasteur, de
l'Isère et de la Plaine à Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code
des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts :

- lot n° 1 : Voirie et réseaux divers
- lot n° 2 : Eclairage et télédistribution

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, le marché relatif au lot 01 – voirie a été attribué à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 466 751,16 € HT (320 703,41 € HT pour la tranche ferme, 111 803,55 € HT pour la tranche conditionnelle et 34 244,20 € HT pour l'option « béton désactivé »).

Lors de sa séance du 16 juin 2014, le conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 01.

Les travaux liés à la deuxième tranche du projet immobilier ayant été décalés, une partie des travaux de la tranche conditionnelle correspondant à une moins value de 34 163,62 € HT ne seront pas réalisés.

Par conséquent, le nouveau montant du marché pour la tranche conditionnelle s'élève à 77 640,13 € HT, soit une diminution de 7% par rapport au marché incluant le 1^{er} avenant (tranche ferme avec option et tranche conditionnelle).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au lot 01 - voirie et de procéder à sa notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2014.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI